



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3846

Lyon 8e - Cession à titre onéreux d'une bande de terrain de 4 m² au profit de la SCI NOAHO
située 149 rue des Hérಿದೆaux - EI 08 306 - Numéro d'inventaire 08306T001-02

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3846 - LYON 8E - CESSION A TITRE ONEREUX D'UNE BANDE DE TERRAIN DE 4 M² AU PROFIT DE LA SCI NOAHO SITUEE 149 RUE DES HERIDEAUX - EI 08 306 - NUMERO D'INVENTAIRE 08306T001-02 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Aux termes d'un acte en date du 23 décembre 2015, la Ville de Lyon est devenue propriétaire d'un tènement de 4 966 m² composé par les parcelles cadastrées sous les numéros 80, 105, 107, 109, 139, 143, 144 de la section BY, identifié pour accueillir la construction d'un nouveau groupe scolaire. Sur la parcelle contigüe à la parcelle BY 109, la société SCI NOAHO, propriétaire d'une parcelle partiellement bâtie, a fait procéder aux travaux de fermeture de la partie conservée de la grande halle en alignement sur la rue Marius Berliet, de la rue Saint-Agnan. Après l'achèvement des travaux, il a été constaté que l'alignement du mur pignon avec la poutre métallique de la charpente existante a modifié matériellement la limite de propriété initialement définie lors du découpage parcellaire.

Afin de rectifier les limites entre les deux fonds, la parcelle BY 109 d'une contenance de 2 763 centiares a été divisée en deux nouvelles unités foncières cadastrées de la manière suivante :

- section BY n° 148, lieudit « rue des Hérಿದೆaux » pour une contenance de 2 759 centiares, restant en possession de la Ville de Lyon ;
- section BY n° 149, lieudit « rue des Hérಿದೆaux » pour une contenance de 4 centiares, faisant l'objet de la rectification à opérer.

Cette régularisation prendra la forme d'une cession à titre onéreux de la parcelle nouvellement constituée et cadastrée BY 149, en faveur de la SCI NOAHO.

Le prix du mètre carré de ce terrain non constructible du fait de sa configuration particulière est fixé à 200 euros, prix admis par France domaine dans son avis daté du 21 mars 2018. Les frais d'acte seront pris en charge pour l'acquéreur, la SCI NOAHO.

Vu le projet d'acte ;

Vu l'avis n° 2018-388V0554 de France Domaine en date du 21 mars 2018 ;

M. le Maire du 8^e arrondissement ayant été consulté le 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La cession de la parcelle BY 149 d'une superficie de 4 m², constituant un empiètement du fonds cadastré BY 108 sur la parcelle communale nouvellement cadastrée BY 148, au prix de 800 euros par la Ville de Lyon à la SCI NOAHO, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer la promesse de vente de la bande de terrain de 4 m² ainsi que tout document y afférent.

3. La prévision de la recette sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme foncier VDL.

4. La réalisation de la recette sera imputée à la nature comptable 775, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

5. La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 :

N° d'inventaire	Désignation	Superficie cédée m ²	Superficie totale EI m ²	Compte nature	Montant €	Observations
08306T001-02	Terrain	4,00	4 966,00	21312	800,00	

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Nicole GAY